Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec

Le logement social, pour éviter et sortir de la rue

Itinérance, défis et enjeux du développement du logement social

Mémoire déposé à la Commission Métropolitaine de Montréal dans le cadre des consultations sur le plan d'action en logement social

Préparé par le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec (RSIQ)

Septembre 2014

Itinérance : pour du logement social avec soutien communautaire

Pour plus d'informations, contactez Anne-Marie Boucher, coordonnatrice
Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec, septembre 2014.
1431, rue Fullum, bureau 204
Montréal, QC, H2K 0B5
Tel : 514.659-4733
@ coordination@rsiq.org

Sommaire

1-	Le RSIQ et la CMM	4
2-	Les nombreux visages de l'itinérance	5
3-	L'itinérance : y répondre	8
4-	Réponses en logement	12
5-	Recommandations du RSIQ à la CMM	15
6-	Demandes à porter à Ottawa et Québec	17
7-	Annexe 1	18
8-	Références	19

« Le droit au logement est reconnu dans plusieurs documents internationaux, dont le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies, auquel le Québec a adhéré : 'le droit de toute personne à un niveau de vie suffisant pour elle-même et sa famille, y compris une nourriture, un vêtement et un logement suffisants, ainsi qu'à une amélioration constante de ses conditions d'existence ». Ce droit ne doit pas être interprété au sens étroit d'avoir « un toit au-dessus de sa tête », mais comme le droit à un chez-soi, le droit « à un lieu où l'on puisse vivre en sécurité, dans la paix et la dignité ». »

Ensemble pour éviter la rue et s'en sortir,
Politique nationale de lutte à l'itinérance, p.35

1. Le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec

Fondé en 1998, le Réseau Solidarité Itinérance du Québec (RSIQ) regroupe 13 concertations régionales en itinérance, et représente ainsi plus de 350 organismes travaillant auprès des personnes itinérantes ou à risque de l'être.
Le RSIQ mène différentes actions afin de défendre les droits des personnes en situation d'itinérance, d'améliorer leurs conditions de vie et de permettre aux organismes de réaliser leur mission d'aide aux plus vulnérables. Acteur incontournable dans la question de l'itinérance, le RSIQ a joué un rôle majeur dans la mise en place et dans l'adoption en février 2014 d'une Politique nationale de lutte à l'itinérance, cette politique étant le fruit d'une demande portée depuis 2006 suite à de nombreuses consultations régionales.

LE RSIQ et la CMM

L'itinérance prend de nombreux visages et se vit partout, de Pointe-aux-Trembles à Vaudreuil, de Saint-Eustache à Terrebonne, de Longueuil à Saint-Jean sur Richelieu. De nombreux témoignages, dont ceux que l'on retrouve dans la publication *Au-delà de la rue. Réalités et enjeux de l'itinérance au Québec*, lancée par notre Réseau en juin dernier, démontre l'étendue du phénomène. La moitié des 350 organismes que nous représentons, via nos membres, sont situés sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal. Leur déploiement sur l'ensemble du territoire de la CMM indique que l'itinérance est loin d'être une réalité vécue uniquement au centre-ville. Oeuvrant en hébergement communautaire, en logement social, en toxicomanie, en travail de rue, en défense de droit ou en sécurité alimentaire, ces organismes connaissent les réalités du terrain, les besoins et les enjeux propres aux régions incluses dans la CMM. Nous espérons, de par ce mémoire, mettre en lumière les liens entre logement social et itinérance.

2. Les nombreux visages de l'itinérance

Une réalité en croissance et en aggravation

Loin d'être une réalité uniquement montréalaise, l'itinérance atteint toutes les régions du Québec. La crise économique et les réaménagements dans le monde de l'emploi ont précarisé la vie de plusieurs personnes et familles : c'est ainsi que l'on retrouve des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir autant dans les grands centres que dans les petites villes, même si très souvent cette instabilité domiciliaire demeure cachée. Les chiffres compilés par de nombreux groupes confirment tous la même tendance : l'itinérance est en augmentation au Québec. Les facteurs de cette augmentation sont nombreux, et on y retrouve : la crise économique de 2008, la faible disponibilité des logements locatifs dans plusieurs régions ainsi que la hausse du prix des loyers, une hausse trop faible des revenus de base, que ce soit l'allocation d'aide sociale ou le salaire minimum, etc. D'autres causes s'entrecroisent et augmentent les risques pour une personne de se retrouver à la rue : problèmes de dépendances diverses (toxicomanie, alcoolisme, dépendance au jeu), incapacités physiques ou mentales, problèmes de santé, vécus de violence, discriminations minant l'accès au logement ou au travail, marginalisation…

En plus d'un accroissement du phénomène, on remarque également et ce, généralement au Québec, que les problématiques des personnes en situation d'itinérance sont de plus en plus complexes, demandant des interventions de plus en plus exigeantes.

De nombreux profils, de nombreux besoins

Si autrefois la figure de la personne itinérante était généralement incarnée par le robineux, un homme blanc entre deux âges ayant des démêlés avec la bouteille, la plupart des organismes présents sur le terrain s'entendent pour confirmer une diversification des profils rencontrés.

- De plus en plus de femmes se retrouvent dans les ressources d'hébergement, qui débordent à longueur d'année.
- Les personnes issues des communautés autochtones, ainsi que celles provenant des minorités visibles, sont de plus en plus présentes dans la rue, requérant souvent des services adaptées à leurs réalités culturelles et sociales
- Un vieillissement important des populations, autant hommes et femmes, est constaté partout au Québec.

L'itinérance dans la CMM : faces visibles, faces cachées

Le mot itinérance recouvre des réalités variées, qui se déclinent différemment selon les sexes, selon les origines, selon les âges, et selon les territoires. Si l'itinérance visible, de par sa chronicité, semble l'apanage du centre-ville, on retrouve des personnes à risque ou en situation d'itinérance partout sur le territoire de la CMM, à différents degrés.

En guise d'exemple, les dernières années ont vu l'ouverture de plusieurs refuges d'urgence à l'extérieur de l'île de Montréal. La HUTTE-hébergement d'urgence, basé à Terrebonne, était initialement conçu pour n'être ouvert que l'hiver mais roule à pleine capacité, été comme hiver. L'Aviron de Laval, un refuge d'hébergement communautaire, a hébergé, depuis son ouverture en mars 2012, plus de 700 personnes et a dû effectuer un bon nombre de refus. Seulement lors du mois de septembre 2014, l'Aviron a dû refuser plus de trente personnes. À Longueuil également, de nombreuses ressources d'hébergement abritent et accompagnent dans leurs démarches des centaines de personnes chaque année, qu'elles soient sans-abri pour une journée, quelques semaines ou à l'année longue.

Même si l'itinérance est une réalité importante à l'échelle du territoire du Québec, il n'est pas un secret qu'une énorme part de l'itinérance qui se vit dans la CMM se présente à Montréal dans les quartiers centraux. On note une augmentation soutenue de la fréquentation des refuges pour homme, avec 69 327 nuitées offertes lors de l'hiver 2013-2014, témoignant d'une augmentation constante depuis 2008. Du côté des femmes, on remarque une croissance similaire. Même en plein été 2014, les ressources d'hébergements pour femmes débordaient et effectuaient de nombreux refus.

Les seuls chiffres des refuges ne nous permettent pas de prendre le pouls de l'ampleur du phénomène, alors qu'on sait que l'itinérance se vit de plusieurs façons. Est itinérante une personne sans domicile « stable, sécuritaire, adéquat et salubre », c'est-à-dire habiter un taudis, résider pour un moment sur le divan d'un ami ou d'une connaissance, passer ses nuits dans sa voiture, habiter avec une personne menaçante ou abusive… Ainsi, l'itinérance transcende les parcours des personnes dormant à la rue ou dans un refuge d'urgence. C'est pourquoi il est difficile de mettre un chiffre sur ce phénomène et de le circonscrire clairement. C'est également pourquoi il est important d'agir sur TOUS ses déterminants (accès au logement, pauvreté, violence, santé mentale et physique) afin de la prévenir et la contrer.

> « L'itinérance désigne un processus de désaffiliation sociale et une situation de rupture sociale qui se manifestent par la difficulté pour une personne d'avoir un domicile stable, sécuritaire, adéquat et salubre en raison de la faible disponibilité des logements ou de son incapacité à s'y maintenir et, à la fois, par la difficulté de maintenir des rapports fonctionnels, stables et sécuritaires dans la communauté. L'itinérance s'explique par la combinaison de facteurs sociaux et individuels qui s'inscrivent dans le parcours de vie des hommes et des femmes. »
> Politique nationale de lutte à l'itinérance, p. 30

Agir sur le logement, c'est essentiel, alors qu'on apprend, à la lumière du *Dossier noir sur la pauvreté et le logement dans la Province du Québec,* diffusé par le FRAPRU au début du mois de septembre 2014, qu'en 2011, 17,5% des ménages locataires du Québec consacraient plus de 50% de leur revenu au paiement du loyer et que 8,3% en consacraient plus de 80%. On remarque, depuis les dernières années, une tendance en augmentation du côté du taux d'effort de plus en plus grand pour une partie de la population la plus vulnérable. Il faut agir rapidement afin d'éviter que les 40 000 ménages ayant un taux d'effort alarmant (+80%), et considérés à risque d'itinérance, voient leur droit au logement menacé.

3. L'itinérance : y répondre

(avant que la question ne se pose dans la rue)

Agir sur l'itinérance, cela demande une diversité d'actions, autant en amont qu'en aval. En amont, l'action doit se déployer sur plusieurs axes, dont les causes structurelles de l'itinérance (pauvreté, emploi, logement). L'action doit également se déployer en aval afin d'aider les personnes qui sont en situation d'itinérance, qu'elle soit chronique, épisodique ou cyclique.

C'est ainsi qu'une réponse à la question de l'itinérance passe par une diversité d'interventions à plusieurs niveaux, et ce, sur les cinq axes identifiés par la Politique de lutte à l'itinérance : le revenu, la santé, l'éducation et l'insertion socio-professionnelle, le logement et la cohabitation sociale. Ces réponses peuvent inclure :

- Garantir une offre de logements salubres, sécuritaires et accessibles ;
- Intervenir contre la pauvreté des familles et des personnes seules ;
- Agir contre la violence faites aux femmes et enfants ;
- S'assurer que la nourriture soit accessible ;
- Combattre les préjugés et la judiciarisation des personnes marginalisées, etc.

En matière de logement social et de prévention de l'itinérance, le gouvernement québécois s'est prononcé en intégrant le logement parmi les grands axes de sa Politique, Politique devant bientôt s'incarner dans un plan solide porté par plus de dix ministères. Mais plus que des unités de logement, le prochain plan d'action interministériel en matière d'itinérance emmènera son lot de mesures pour faciliter l'accès au revenu ou la cohabitation sociale. Ainsi, ce plan devra inclure la mise en place de réponses permettant un plus grand accès au revenu, une meilleure intégration des personnes marginalisées, la lutte à la judiciarisation et le droit de cité. Ces axes d'action auront des impacts sur les pratiques en aménagement urbain, notamment sur les questions de revitalisation, de gentrification et d'acceptabilité sociale des projets.

Du côté fédéral, les investissements en logement social, qui se sont réduits comme peau de chagrin il y a déjà vingt ans, se sont partiellement maintenus via la Stratégie des partenariats de lutte à l'itinérance. Nous verrons, dans la section suivante, comment les deux paliers de gouvernements ont, chacun à leur façon, cadré leurs actions en matière de prévention et de lutte à l'itinérance.

3.1 Le Québec face à l'itinérance

Du plan d'action interministériel à la Politique nationale de lutte à l'itinérance

Québec a mis en place, dès 2011, un Plan d'action interministériel en itinérance. Ce plan invitait à agir sur l'axe du logement, entre autres. En février 2014, la Politique nationale de lutte à l'itinérance en appelait à une action globale, concertée et ambitieuse afin de prévenir et contrer l'itinérance. Les cinq axes prioritaires d'action, parmi lesquels se trouve le logement, précisent également l'importance des interventions dans les domaines de la santé, l'éducation, la cohabitation sociale et le revenu. Cette Politique est d'une grande importance en ce qu'elle définit un cadre clair pour toutes actions en matière de prévention et de lutte à l'itinérance, en affirmant clairement qu'il est de la responsabilité des gouvernements d'agir.

Un plan d'action interministériel en itinérance pour l'automne

La Ministre Lucie Charlebois, questionnée sur l'imminence de la sortie du plan d'action interministériel en itinérance lors de la Commission de l'étude des crédits, en juin 2014, a annoncé que le plan était en préparation et serait mis en place à l'automne 2014, «l'automne se terminant le 21 décembre ». Ainsi, de nouvelles mesures pour prévenir et contrer l'itinérance seront bientôt déployées par le gouvernement québécois, en appelant à une action concertée des groupes communautaires, des municipalités et des paliers de gouvernements provincial et fédéral. Dans l'esprit des orientations à privilégier concernant le logement, tel que précisé dans la Politique, on peut s'attendre à diverses mesures favorisant le maintien des logements abordables existants, l'augmentation de ceux-ci, ainsi que la diversification de l'offre, permettant de répondre aux situations et aux besoins des personnes. On peut penser notamment à des projets ciblant des populations spécifiques : femmes, Autochtones, personnes âgées, personnes vivant avec un trouble de la santé mentale, etc.

Construire et soutenir le logement social :
un engagement à consolider de la part du gouvernement du Québec

Dans le budget Leitao de juin 2014, le gouvernement québécois annonçait le financement de 3000 unités de logement sociaux dont 500 allaient être réservées aux personnes en situation d'itinérance chronique. C'est un effort qui doit être accru et reconduit. Si cette nouvelle a été bien accueillie par le milieu, on remarque que les besoins sont beaucoup plus grands à l'échelle du Québec. De plus, la construction de logements sociaux, bien qu'essentielles, doit absolument s'accompagner de soutien communautaire conséquent.

3.2 Le financement fédéral dans la lutte à l'itinérance

Depuis 1994, le gouvernement fédéral s'est retiré de ses responsabilités dans la construction de nouvelles unités de logement social, accélérant un processus de crise du logement et de précarisation de la vie des personnes les plus vulnérables. Ayant retiré la quasi-totalité de sa contribution en construction de nouveaux logements sociaux, ce même gouvernement a toutefois emmené une certaine contribution à la construction de nouvelles unités de logement social de par la Stratégie des partenariats de lutte à l'itinérance (SPLI), alors appelée IPAC.

Le gouvernement fédéral a joué et joue encore un rôle majeur dans la lutte à l'itinérance. La SPLI a permis la construction de près de 900 unités de logements sociaux, le maintien et le développement de près de 300 postes chaque année en intervention et en accompagnement ainsi que la rénovation de logements et de locaux. Ce programme, finançant à la hauteur de 20 Millions de dollars par année la lutte à l'itinérance au Québec, est considéré depuis le début des années 2000 comme extrêmement important par les acteurs du milieu de l'itinérance.

En mars 2013, Ottawa a annoncé l'intention de réorienter la SPLI vers l'approche du *Housing First*, approche caractérisée par l'installation rapide des personnes en situation d'itinérance dans des logements existants de leur choix, que ce soit dans le privé ou le public. Cette réorientation a été condamnée par l'Assemblée nationale par une résolution unanime réclamant que la SPLI demeure généraliste et communautaire. Depuis, des centaines d'organismes ont porté leurs inquiétudes auprès de leurs éluEs, afin d'éviter que les personnes à risque ou en situation d'itinérance ne fassent les frais de cette réorientation vers un seul modèle.

RÉSOLUTION UNANIME DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC, 30 AVRIL 2013

«Que l'Assemblée nationale dénonce l'intention manifestée par le gouvernement fédéral, dans le cadre du dernier budget, de modifier unilatéralement la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance afin de soutenir la seule approche «logement d'abord», ce qui aurait comme conséquence grave de priver de financement de nombreux et importants projets de lutte à l'itinérance qui répondent à des besoins et réalités variés;

Qu'elle exige du gouvernement fédéral qu'il reconduise la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance sous le modèle actuel soit en respectant les orientations québécoises en matière de lutte à l'itinérance».

En août 2014, la nouvelle est tombée dans de nombreuses régions du Québec : les montants prévus pour des « projets novateurs » dans le cadre de la SPLI, soit près de 4 Millions de dollars, seraient dirigés vers des projets dérivés de l'approche de stabilité résidentielle avec accompagnement. Cette approche, appelée *Housing First* ailleurs au Canada, ne répond qu'à une maigre portion des besoins, et ne peut résoudre la question de la pénurie de logements locatifs accessibles et salubres. Alors qu'en moins de six mois près de 4 Millions de dollars devront être dépensés en mode urgence au Québec dont près de 3,2 Millions uniquement à Montréal, il est

préoccupant d'apprendre que les projets en immobilisation sont exclus de cet appel de projet, nuisant à la réalisation de projets en logement social. On peut songer au projet du 3911 rue Sainte-Catherine mené par l'Avenue, à Montréal, et qui a défrayé les manchettes pendant l'été. Alors que le *Housing First* utilise les logements existants, ne garantissant pas la pérennité de ces derniers, le logement social permet de maintenir des structures salubres, sécuritaires, accessibles et communautaires.

Il est essentiel que la SPLI maintienne la contribution en financement des projets de logement social, afin de contribuer à l'accroissement de l'offre de logements et d'hébergement à moyen ou long terme.

Quelques projets rendus possibles grâce à la SPLI

Au fil des années, le financement de la SPLI a permis la réalisation de nombreux projets essentiels en matière de logement social et d'hébergement à court ou moyen terme.

L'Aviron de Laval est une ressource en hébergement communautaire qui a été installée dans ses nouveaux locaux (un ancien concessionnaire automobile!) grâce au soutien fédéral. L'Aviron offre de l'hébergement à court et moyen terme ainsi qu'un passage en logement supervisé afin de sortir de l'itinérance.

La Maison de la paix, à Longueuil, offre des logements de transition aux femmes en difficulté, avec ou sans enfant, grâce au financement de la SPLI. Le soutien financier fédéral a contribué à l'acquisition de trois immeubles à logement, à leur rénovation et à leur aménagement, et finalement à l'intervention en soutien communautaire.

Le Centre Le Diapason de Mascouche, maison d'hébergement pour les jeunes de 14 à 18 ans à Mascouche, a pu acquérir à Terrebonne un immeuble pour créer des logements supervisés à Terrebonne, grâce au financement fédéral. Ces logements supervisés permettent à des jeunes prêts pour une plus grande autonomie à tranquillement prendre en charge des aspects de leurs vies.

L'Avenue-hébergement communautaire, à Montréal, offre divers types d'hébergement pour des jeunes à risque ou en situation d'itinérance. Le financement fédéral a permis de créer des lieux accueillants pour des jeunes en difficultés, dont des maisons d'hébergement dans lesquelles des aires communes permettent aux jeunes de partager des tâches et responsabilités dans la vie collective.

Le Cap Saint-Barnabé, hébergement pour femmes, a acquis deux maisons de chambres pour accueillir des femmes en difficulté, pour aider les exclues, les toxicomanes et les prostituées. Cews logements, accompagnés de soutien communautaire, ont pu être rénovés grâce au soutien du financement fédéral. Les ressources pour femmes font cruellement défaut, alors qu'on sait que ce sont surtout les femmes seules qui souffrent de l'extrême pauvreté au Québec.

4. Réponses en logement

En matière de prévention et de lutte à l'itinérance, les réponses possibles en logement sont nombreuses. Des projets mis en place par nos membres, que ce soit à Montréal, à Longueuil, à Laval ou à Terrebonne, démontrent l'importance de la réflexion et des pratiques existantes en matière de logement des personnes à risque ou en situation d'itinérance.

4.1 Du logement social : avec du soutien communautaire!

Au Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec, nous portons la demande de mise en place de logements sociaux avec soutien communautaire pour les personnes à risque ou en situation d'itinérance. Le soutien communautaire, ce sont ces pratiques d'accompagnement plus ou moins intensif, assurées par une ou des personnes associés à un projet de logement, qui font en sorte que nous pouvons espérer de stabiliser une personne en logement. Dans certains cas, ce soutien peut se limiter à une courte visite par semaine, dans d'autres cas plus lourds, certainEs locataires peuvent avoir besoin d'un support quotidien. Dans tous les cas, le soutien communautaire vise à assurer une meilleure stabilité et qualité de vie des personnes, tout en préservant la quiétude et la salubrité des lieux.

Malheureusement, les projets de logements sociaux qui se déploient au Québec reçoivent difficilement le financement nécessaire pour assurer un poste de soutien communautaire accompagnant ces unités. **Le soutien communautaire est un ingrédient essentiel de la stabilité résidentielle, et c'est un modèle qui a fait ses preuves au Québec depuis plus de trente ans.**

DU LOGEMENT SOCIAL, OUI, MAIS AVEC DU FINANCEMENT POUR LE SOUTIEN!

Les appartements de la Place Brazeau est un projet AccèsLogis volet III, développé par L'Aviron de Laval, afin de loger des personnes en situation d'itinérance dans un contexte plus autonome et stable qu'au refuge d'urgence. Or, le financement pour du soutien communautaire n'a jamais suivi. L'Aviron, soucieux d'offrir du soutien, a dû puiser à même ses fonds de fonctionnement pour mettre en place un poste de soutien communautaire. La direction de l'Aviron constate qu'il aurait été dès le départ plus économique de financer un poste que de remettre à niveaux les appartements au moment où les locataires quittent. De plus, l'accompagnement des personnes en post-hébergement est considéré essentiel pour consolider les acquis du processus de réinsertion…

4.2 Des modèles variés pour des profils diversifiés

Plusieurs projets pertinents et intéressants ont été réalisés pendant les dernières années afin d'aider les personnes à éviter la rue et en sortir. Afin que l'investissement atteigne au mieux sa cible, des projets de plus en plus ciblés se sont développés, ciblant les parents en situation d'itinérance, les personnes vivant avec des troubles de la santé mentale, Autochtones, Inuits, femmes seules, personnes vivant avec diverses dépendances, etc. Ces projets, créant de véritables lieux de vie et d'appartenance pour les locataires, tentent de réaffilier les personnes, leur redonner un lien et un lieu, une raison de raccrocher, de reprendre ou déprendre le(s) fil(s) de leurs vies.

DES MAISONS DE CHAMBRES SOCIALISÉES

Les actions menées entre autres par le Réseau d'Aide aux Personnes seules et itinérantes (RAPSIM) ont mené à une réflexion sur la préservation des maisons de chambres, ces logements essentiels pour les personnes à très faible revenu. Constatant que ces maisons disparaissaient rapidement, tantôt converties en condos ou en gîtes touristiques, des groupes de citoyenNEs ont appelé les éluEs à agir sur ce dossier : c'est ainsi que la Ville de Montréal a inclus la rénovation de ces maisons dans son plan d'action ciblé en itinérance de 2010.

Socialiser les maisons de chambre : une bonne manière d'en assurer la sécurité et la salubrité!

La rénovation de la Maison de chambre St-André, un projet de l'organisme **Dianova**, a été permis grâce au financement fédéral en itinérance, ainsi que la SHQ et la Ville de Montréal, dans le cadre du programme Accès-Logis Québec.

À Montréal dans le quartier Centre-Sud, l'organisme **Méta d'Âme** est une association de pairs aidants offrant de l'entraide pour les personnes ayant une dépendance aux opioïdes. Depuis quelques années, 22 unités de logement social ont été mises en place pour aider les personnes suivant un programme de méthadone à s'en sortir. Ce projet de

logement, adapté aux réalités des personnes, est un bel exemple de ce qui peut être favorisé afin d'aider des personnes à risque à éviter la rue et, pour d'autres, à en sortir.

4.3 Programme AccèsLogis : un programme essentiel à bonifier

Si une des conditions de succès des projets de logement social est d'y attacher des postes de soutien communautaire, on constate que des espaces communs peuvent également aider à la stabilité résidentielle, comme dans certains projets de L'Avenue-Hébergement communautaire, dans lesquels les jeunes se retrouvent chaque semaine pour partager des repas.

Ainsi, un changement au niveau des normes de développement des projets devrait avoir lieu afin d'assurer le développement d'espaces permettant le soutien communautaire, que ce soit des cuisines, salons, salles de rencontre ou autre. Ces espaces, véritables lieux d'appartenance et de socialisation, permettent une plus grande stabilité en logement.

Plusieurs facteurs peuvent faire varier les coûts de réalisation, et doivent être pris en compte :
-Les travaux de décontamination des sols et des bâtiments;
-La proximité avec le centre-ville ;
-La présence d'espaces communs dans les projets;
-Les projets situés aux étages supérieurs de locaux commerciaux.
-Les coûts de gestion des organismes promoteurs

5. Recommandations du RSIQ à la CMM

1 Que le budget du programme AccèsLogis soit augmenté, permettant la construction d'un plus grand nombre d'unités dont 15% devraient être réservées aux personnes itinérantes ou à risque de l'être

2 Que les projets de logements sociaux destinés aux populations à risque ou en situation d'itinérance s'accompagnent de financement préalable de postes en soutien communautaire

Pour de nombreuses personnes aux prises avec des problématiques sévères de santé ou de toxicomanie, le maintien en logement devient possible grâce au soutien communautaire. Il est primordial qu'au financement octroyé aux projets de logements sociaux volet III soient attachées des sommes conséquentes pour soutenir le soutien communautaire.

3 Que le développement d'unités de logement social se fasse à la grandeur du territoire de la CMM, pour rejoindre les populations là où elles se trouvent

Plusieurs organismes membres du RSIQ ont relayé les témoignages de citoyenNEs fréquentant leurs services, qui affirmaient préférer demeurer dans leur région plutôt que de se déplacer à Montréal pour recevoir services en toxicomanie, en santé mentale ou en hébergement.

4 Que le financement aux projets prenne compte des coûts réels des terrains, des rénovations et de la décontamination

Trop souvent, des projets de logement social sont ralentis à cause du gonflement des coûts réels de réalisation : achat des terrains, rénovations et recyclage d'anciens bâtiments recelant des surprises,

décontamination des bâtiments et terrains, etc. Ces ralentissements causent des dépenses additionnelles qui pourraient être évitées.

5 Que le parc existant de logements sociaux soit bonifié grâce à la reprise du Programme Rénovation Québec

Le dernier budget Leitao du gouvernement du Québec annonçait la suspension du PRQ, le Programme Rénovation Québec. Ce programme, qui permettait aux municipalités de préparer un programme municipal de rénovation, encourageait la réalisation d'unités résidentielles via Accès Logis. À Montréal uniquement, le PRQ a contribué à plus de mille logements sociaux dans le volet III depuis dix ans.

6 Que des mécanismes de protection des immeubles de type « maisons de chambres » soient instaurés sur l'ensemble du territoire de la CMM afin de les protéger contre la conversion vers une autre vocation

En matière de prévention du phénomène de l'itinérance, il est essentiel que des logements salubres, sécuritaires et accessibles soient disponibles sur le marché. Les maisons de chambres sont, dans certains cas, la forme d'habitation privilégiée pour des personnes sans domicile fixe. Il est essentiel de préserver le parc existant de logements à faible coût, que ce soit dans le domaine privé ou public, tout en s'assurant que ces logements soient sécuritaires et salubres.

6. Demandes à porter à Québec et Ottawa

QUEBEC

- Poursuite du programme Accès Logis, en réservant au moins 15% des unités pour les personnes à risque ou en situation d'itinérance, dans le cadre du volet III
- Reprise du Programme Rénovation Québec
- Mise en place rapide d'un plan d'action interministériel en itinérance se déployant sur les cinq axes prioritaires définis dans la Politique nationale de lutte à l'itinérance
- Intégrer du financement pour le soutien communautaire dans chaque projet de logement destiné aux personnes à risque ou en situation d'itinérance

OTTAWA

- Exiger de la part du gouvernement fédéral la reconduction de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance de façon à ce que ce financement permette une diversité de pratiques et de réponses, DONT la construction de nouvelles unités de logement social pour personnes à risque ou en situation d'itinérance
- Demander au gouvernement fédéral de reprendre un financement important et récurrent dans le logement social

Annexe 1

Nombre de logements livrés dans le cadre du programme AccèsLogis Québec destinés au type de clientèle «Personnes itinérantes et à risque d'itinérance» par dans la Communauté métropolitaine de Montréal et par municipalité depuis le début du programme (1997) jusqu'au 31 août 2014 (Source : SHQ)

Municipalité	**Nombre de logement**
Charlemagne	9
La Prairie	7
Laval	78
Longueuil	22
Montréal	1 699
Repentigny	16
Saint-Constant	17
Sainte-Thérèse	12
Terrebonne	42
Vaudreuil-Dorion	6
TOTAL	1908

Références

Fanny Samson, « Quand la rue n'est pas perdue », Le Courrier de Laval, 5 septembre 2014, http://www.courrierlaval.com/Actualites/Societe/2014-09-05/article-3859305/Quand-la-rue-nest-pas-perdue/1

Gouvernement du Québec, *Ensemble pour éviter la rue et en sortir. Politique nationale de lutte à l'itinérance*, février 2014.

FRAPRU, « Dossier noir. Logement et pauvreté dans la province de Québec », septembre 2014.

Réseau SOLIDARTIÉ Itinérance du Québec, *Plateforme de revendication. Pour une politique en itinérance*, réédition 2012.

Réseau SOLIDARTIÉ Itinérance du Québec, *Au-delà de la rue. Réalités et enjeux de l'itinérance au Québec*, juin 2014.

Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM), *Répertoire des ressources actives en hébergement communautaire et en logement social avec soutien communautaire*, 4e édition, 2014.

Shirley ROY, Roch HURTUBISE, Marielle ROZIER, *Itinérance en Montérégie, Comprendre le phénomène et identifier les besoins,* Collectif de recherche en itinérance (CRI), octobre 2003.